

STAFF UNION BULLETIN
BULLETIN DU SYNDICAT
BOLETIN DEL SINDICATO



2 novembre 2005

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DEUXIEME SESSION

*27 octobre 2005**Compte rendu des décisions*

Le Président du Comité du Syndicat, ouvre les débats de la deuxième session de l'Assemblée générale annuelle. Il explique que la mention du point 1 de l'ordre du jour : **Élection du Président de l'Assemblée**, n'était pas nécessaire car le président de l'Assemblée est élu pour l'Assemblée qui se déroule sur deux sessions, celle-ci étant la seconde. En conséquence il appelle Madame Marleen Rueda Catry à prendre sa place sur le podium.

Adoption de l'ordre du jour

1. La Présidente passe immédiatement au point 2 de l'ordre du jour, à savoir son adoption. Celui-ci est adopté sans modification (doc. SU/AGM/2005/2/D.1).

Amendements aux Statuts du Syndicat

2. Le Secrétaire général du Comité introduit le point 3 : Amendements aux Statuts du Syndicat (Référendum 2005) (doc. SU/AGM/2005/2/D.2). Il s'agit pour l'Assemblée d'entériner les résultats du référendum visant à augmenter les interactions avec les représentants du Syndicat sur le terrain ainsi que la fusion avec le Syndicat du Centre de Turin.

Rapport du Comité du Syndicat

3. La Présidente donne la parole au Président du Comité du Syndicat afin qu'il présente le Rapport (doc. SU/AGM/2005/2/D.3). Il passe en revue les différents points du rapport concernant l'environnement de travail et les questions internes au fonctionnement du Syndicat.

4. Des représentants interviennent pour présenter les activités spécifiques aux différentes régions (Afrique, Amériques, Asie et Pacifique, Europe et Moyen Orient). Ces informations se trouvent sur le site du Syndicat.

5. Les interventions et les questions des membres présents se concentrent sur l'introduction d'IRIS et de l'impact sur la santé des collègues. Il est fait mention de stress, d'agressivité, de gestion de la distribution du travail.

6. Le Président du Comité précise que le Comité, fort des suggestions de l'Assemblée, va alerter les représentants de l'Administration et du médecin du travail sur cette situation. Il convient également de sensibiliser les délégués de service afin qu'ils soient attentifs et prévenir le Comité en cas de besoin.

Recrutement et sélection: Négociation en cours

7. La Présidente passe ensuite la parole au Secrétaire général afin qu'il présente le point 5 Recrutement et sélection: Négociation en cours. Le Secrétaire général explique que ce point a été mis à l'ordre du jour suite à la demande qui avait été faite lors d'une précédente Assemblée générale afin que tous les projets d'accords collectifs soient présentés. Toutefois les textes sont toujours en préparation et à ce stade ni l'Administration ni le Syndicat ne sont en mesure de présenter un projet définitif. Le projet d'accord, s'il aboutit, fera donc l'objet d'une assemblée générale extraordinaire.

Compte rendu financier et Addendum: Rapport des vérificateurs aux comptes

8. Le Trésorier du Comité introduit le point 6 et son Addendum (doc. SU/AGM/2005/2/D.5 et D.5 (Add)). Ces deux points sont approuvés par l'Assemblée. Le Trésorier informe les membres qu'une réflexion est en cours au sein du Comité et de la Commission des anciens trésoriers (article 34 des Statuts) sur la question des fonds éthiques et que des propositions seront faites dans ce sens lors de la prochaine Assemblée générale.

Élection de la Commission de vérification des comptes

9. L'Assemblée générale entérine le fait que M. Horacio Guido remplacera M. Roland Cissé pour le prochain exercice et reconduit les autres Commissaires dans leurs fonctions (doc. SU/AGM/2005/2/D.6).

Rapport de la Commission du Fonds d'Entraide

10. Sous le point 8 de l'ordre du jour, Rapport de la Commission du Fonds d'Entraide, le Secrétaire général du Comité et membre de la Commission de gestion du Fonds explique que, tout comme l'année dernière, il n'est pas en mesure de présenter le rapport comme prévu par les Statuts. Il demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter le report de cette adoption lors de sa prochaine session en 2006. L'Assemblée générale accepte cette demande.

Dispositions pour les élections au Comité du Syndicat

11. La Présidente de l'Assemblée passe au point 9 de l'ordre du jour (doc. SU/AGM/2005/2/D.8) et présente les dispositions pour les élections au Comité du Syndicat pour 2006 qui sont approuvées. L'Assemblée nomme également les trois scrutateurs ainsi que les membres de la Commission électorale.

Le Secrétaire général explique que la publication de la **liste des candidats au Comité du Syndicat 2005-2007** (doc. SU/AGM/2005/2/D.8 (Add)) répond à une demande traditionnelle des assemblées générales.

Divers

12. En l'absence de points divers et après les remerciements d'usage, la Présidente clôt les travaux de la deuxième session de l'Assemblée générale annuelle 2005.

La séance est levée à 16h30.